

AFFAIRE No 31 - PROGRAMME DE CONSTRUCTION L.T.S. 1986 ET COMPLEMENT
1985

- * APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT, DES PROJETS
- * AUTORISATION DE PASSER DES MARCHES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les opérations d'habitat social suivantes ont été retenues dans le cadre du financement L.B.U. (programme complémentaire 1985 et programme 1986) :

Programme complémentaire 1985

- Les Framboises - 38 L.T.S. - Saint-François
(concepteur : BERTIN-LEBEIGLE)
- Les Jamblons - 15 L.T.S. - Bois-de-Nèfles
(concepteur : BERTIN-LEBEIGLE)

Programme 1986

- Les Citrines - 40 L.T.S. - Bellepierre
(concepteur : ETAVE - DELTA INGENIERIE)
- Montgaillard - 33 L.T.S.
(concepteur : QUENTIN)
- Chemin Finette les Hauts - 8 L.T.S.
(concepteur : ABADIE - S.E.T.-O.I.)
- Chemin Finette - 5 L.T.S.
(concepteur : S.O.A.A.)
- Z.A.C. de Patates à Durand - 30 L.T.S.
(maître d'ouvrage délégué : S.E.D.RE.)

Les plans de financement de ces opérations s'établissent comme suit :

OPERATION "LES FRAMBOISES" - 38 L.T.S.

DEPENSES	:	RECETTES	
Construction	7 420 302	L.B.U. construction	3 818 100
Charge foncière	2 773 270	L.B.U. V.R.D.	1 368 000
		F.I.R.	456 000
		Emprunt communal C.D.C.	4 551 472
	-----		-----
Total	10 193 572	Total	10 193 572

.../...

OPERATION "LES JAMBLONS" - 15 L.T.S.

DEPENSES		:	RECETTES	
Construction	2 961 150	:	L.B.U. construction	1 348 500
Charge foncière	1 184 000	:	L.B.U. V.R.D.	540 000
		:	F.I.R.	180 000
		:	Emprunt communal C.D.C.	2 076 650
		:		
Total	4 145 150	:	Total	4 145 150

OPERATION "LES CITRINES" - 40 L.T.S.

DEPENSES		:	RECETTES	
Construction	8 495 490	:	L.B.U. construction	3 626 000
Charge foncière	3 321 470	:	L.B.U. V.R.D.	1 488 000
		:	F.I.R.	496 000
		:	Emprunt communal C.D.C.	6 206 960
		:		
Total	11 816 960	:	Total	11 816 960

OPERATION "MONTGAILLARD" - 33 L.T.S.

DEPENSES		:	RECETTES	
Construction	7 015 130	:	L.B.U. construction	2 990 000
Charge foncière	2 647 800	:	L.B.U. V.R.D.	1 227 600
		:	F.I.R.	409 200
		:	Emprunt communal C.D.C.	5 036 130
		:		
Total	9 662 930	:	Total	9 662 930

OPERATION "CHEMIN FINETTE LES HAUTS" - 8 L.T.S.

DEPENSES		:	RECETTES	
Construction	1 643 920	:	L.B.U. construction	719 000
Charge foncière	668 960	:	L.B.U. V.R.D.	297 600
		:	F.I.R.	99 200
		:	Emprunt communal C.D.C.	1 197 080
		:		
Total	2 312 880	:	Total	2 312 880

.../...

OPERATION "CHEMIN FINETTE" - 5 L.T.S.

DEPENSES		:	RECETTES	
Construction	962 730	:	L.B.U. construction	448 000
Charge foncière	390 200	:	L.B.U. V.R.D.	186 000
		:	F.I.R.	62 000
		:	Emprunt communal C.D.C.	656 930
		:		
Total	1 352 930	:	Total	1 352 930

OPERATION 30 L.T.S. DE TRANSIT - Z.A.C. DE PATATES A DURAND

DEPENSES		:	RECETTES	
Construction	6 338 443	:	L.B.U. construction	2 572 000
Charge foncière	2 348 000	:	L.B.U. V.R.D.	1 116 000
		:	F.I.R.	372 000
		:	Emprunt communal C.D.C.	4 626 443
		:		
Total	8 686 443	:	Total	8 686 443

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces plans de financement ;
 - d'approuver les projets de chaque opération ;
 - de m'autoriser à :
- passer des marchés négociés pour les travaux de bâtiment avec l'entreprise BOURBON-BOIS pour les opérations : "Les Framboises", "Les Jamblons", "Chemin Finette les Hauts", "Chemin Finette", et avec l'entreprise S.B.T.P.C. pour l'opération "Montgaillard", du fait de l'agrément de leurs modèles au concours départemental L.T.S. 1982 ;
 - lancer des appels d'offres pour la réalisation des travaux de V.R.D. des opérations "Les Jamblons", "Montgaillard", "Chemin Finette" et "Les Citrines", et pour la réalisation des travaux de bâtiment de l'opération "Les Citrines" ;
 - en cas d'appels infructueux, passer des marchés négociés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Favorable. Elle demande de prévoir, dans la délibération, la possibilité de lancer des appels d'offres pour les bâtiments au cas où la procédure de concours mise sur

.../...

pied en 1982 par la D.D.E., valable pour trois ans, n'aurait plus cours.

Commission du Cadre de Vie

Il s'agit théoriquement de la dernière tranche de L.T.S. financée par la Commune. D'après la nouvelle réglementation, les communes ne peuvent plus faire de logements sociaux locatifs. Parallèlement, si un effort a été accompli au profit du logement de moyen standing au cours de ces dernières années, il l'a été au détriment de l'habitat très social pour lequel il devient urgent de trouver de nouvelles solutions.

Commission des Finances

Favorable.

La Commission note la moyenne élevée des coûts des L.T.S. (entre 268 000 et 295 000 Francs), et ceci surtout à cause de la topographie des terrains communaux.

M. ANNETTE : Les L.T.S. de transit de la Z.A.C. de Patates-à-Durand sont-ils de même qualité que les autres L.T.S. ?

LE MAIRE : Oui. Simplement, ils ont été réalisés plus vite et sous forme d'un immeuble.

M. ANNETTE : Leur coût est identique à celui des autres L.T.S. ?...

LE MAIRE : Oui. Ils permettent de loger des gens en attendant de les recaser dans d'autres L.T.S.. Il s'agit là aussi de projets qui sont conditionnés par la L.B.U..

M. ANNETTE : Comme elle va doubler, il n'y aura pas de problème.

LE MAIRE : Il faut l'espérer.

Globalement, il s'agit de cent soixante-neuf logements.

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le **02 JUIL. 1986**

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départe-

ments et des Régions